

SYNTHÈSE

RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



Le SIBA regroupe les dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon. Il possède la compétence assainissement des eaux usées. Le SIBA définit la politique d'investissement du territoire, finance, réalise et renouvelle les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Le SIBA a confié l'exploitation des installations d'assainissement collectif à la Société ELOA, société dédiée du groupe Veolia eau, par le biais d'une délégation de service public qui a pris effet le 1er janvier 2013 pour 8 ans. La société ELOA est responsable du fonctionnement et de la continuité du service. Elle assure l'entretien et une partie du renouvellement des installations construites par le SIBA, ainsi que les relations avec les abonnés.

54 agents travaillent pour le compte du service de l'assainissement (39 pour ELOA et 15 pour le SIBA).

Le service de l'assainissement collectif compte 76 874 abonnés en 2018 pour une population de 117 178 habitants permanents. En cas de problème, un seul numéro à la disposition des abonnés fonctionne 24h/24 : 05 57 17 17 20.

Les agents du SIBA se mobilisent et organisent des visites dans un lieu spécialement dédié, l'Eau'ditorium : ils montrent et expliquent au public le cycle de l'eau consommée.

LA COLLECTE DES EAUX USÉES

- 1 130 km de réseaux séparatifs (le rejet des eaux pluviales y est interdit)
- Aucun rejet, même traité, dans le Bassin d'Arcachon, aucun déversoir d'orage
 - 414 postes de pompage
- 7 bassins de sécurité pour une capacité de stockage de 239 500 m³ et un projet d'un nouveau bassin de 30 000 m³

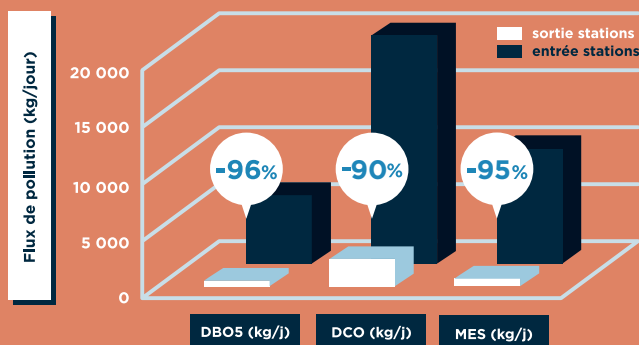
ELOA assure l'exploitation du système d'assainissement et procède notamment chaque année à :

- l'inspection télévisée de 30 km de réseau,
- le curage préventif de 140 km de réseau,
- 1600 opérations de nettoyage des postes de pompage,
- plus de 22 000 contrôles de branchement depuis 2013.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La totalité des effluents collectés est traitée par les stations d'épuration de La Teste de Buch, de Biganos et de Cazaux d'une capacité totale de 290 000 équivalents habitants.

- 35 000 m³ traités chaque jour.
- 3590 tonnes de matière sèche de boues valorisées en compostage et en épandage.



LES INVESTISSEMENTS

Le SIBA décline une gestion patrimoniale active qui justifie des investissements importants afin d'assurer le renouvellement et la pérennité du système d'assainissement : 21 M€ ont ainsi été investis en 2018 et 68 M€ sur les 5 derniers exercices.

ELOA consacre également 1 M€ chaque année au renouvellement des équipements.

LES INDICATEURS FINANCIERS

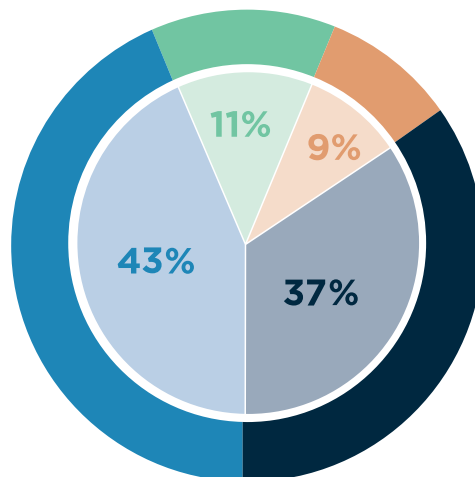
La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

Le tarif de la redevance assainissement en 2019 : 2,31 € TTC, soit une augmentation de 1,3% par rapport à 2018.

Le service de l'assainissement est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement les recettes du service.

La situation financière du service de l'assainissement est très saine : des investissements importants (plus de 11 M€ investis chaque année depuis 10 ans) et un niveau d'endettement très faible (durée d'extinction de la dette de 1.1 an).

Décomposition du prix du m³ :
2,31€ TTC au 1^{er} janvier 2019



- Part délégataire (0,99€)
- Part SIBA (0,86€)
- Agence de l'eau (0,25€)
- TVA (0,21€)

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en régie. Il assure le contrôle de plus de 1100 sites d'assainissement individuel.